



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 4 juin 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11900-2019 HARMONISÉ SUR LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET
DES PROPRIÉTÉS DANS LE BUT D'EN FACILITER SON
APPLICATION PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS TOUTES LES
MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 10 juin 2019.

Jacques Arsenault
Greffier